



Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue  
Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2020  
à Aimargues

Séance du 15 janvier 2020  
Membres en exercice : 8 titulaires  
Membres présents : 5

L'an deux mille vingt, le quinze janvier, à 14h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard), s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jean Paul FRANC, Laurent PELISSER, Jacky REY,

**Excusés :**

Robert CRAUSTE, Véronique MARTIN, André BRUNDU

**Administration :**

Maxime Charlier, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

**1 - Délibérations selon délégations au Bureau**

1. Modification de la délibération n°2019-10-362 :

Coopération : Demande de financement pour le projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP

**2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :**

1. Rapport d'orientation budgétaire 2020

2. Débat d'orientation budgétaire 2020

3. Mise en place des tarifs d'adhésion au Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue

4. Adhésions 2020 aux sites remarquables du goût et soutien au salon SRG en Camargue

M. Martinez ouvre la séance et accueille les élus.

**1 - Délibérations selon délégations au Bureau : Modification de la délibération n°2019-10-362 : Coopération : Demande de financement pour le projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP**

Il s'agit d'actualiser le plan de financement suite à la délibération du cofinancement du département du Gard et aux modifications des montants des dépenses en raison de la participation de six personnes au déplacement en Tunisie au lieu de sept prévues ce qui induit une sous-réalisation.

**Dépenses modifiées :**

	Coût unitaire TTC	Quantité	Coût total TTC
Hébergement restauration 6 jours	750,00 €	6	4 500,00 €
Transport en avion	208,68 €	6	1 252,78 €
Assurance annulation	37,00 €	6	222,00 €
Frais d'agence réservation	45,00 €	6	270,00 €
Aller-retour aéroport (péage)	8,20 €	2	16,40 €
Frais de parking aéroport	63,30 €	1	63,30 €
Transport sur place en Tunisie	352,33 €	1	352,33 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 676,11 €</b>

**Plan de financement actualisé :**

Plan de financement		
FEADER LEADER	80%	5 340,89 €
Région Occitanie	5,02%	335,22 €
Département du Gard	14,98%	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 676,11 €</b>

**Résultat du vote :**

Vote pour : 5

Abstention : 0

Vote contre : 0

~ ~

M. Martinez demande à M. Charlier de présenter le rapport d'activité 2019 pour le rajouter à l'ordre du jour du prochain comité syndical. La présentation n'appelle pas de remarque. Les élus présents proposent de le positionner en premier point à l'ordre du jour. Les éléments donnés permettront d'alimenter le débat d'orientation budgétaire à tenir et le rapport d'orientation budgétaire à délibérer.

~ ~

**2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :**

**1. Rapport d'orientation budgétaire 2020**

Le rapport présente les résultats de l'année 2019, résultats positif tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les grandes lignes de prévisions budgétaires 2020 sont détaillées dans un tableau.

En dépenses de fonctionnement : Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2019 est de 415 133,61 €. Pour 2020 les dépenses budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 425 634,22 €.

En recettes de fonctionnement : Le réalisé budgétaire en recettes pour 2019 est de 415 408,47 €. Pour 2020 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 425 634,22 €.

En dépenses d'investissement : Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2019 est de 11 249,72 €. Pour 2020 les dépenses budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 10 175,33 €.

En recettes d'investissement : Le réalisé budgétaire en recettes pour 2019 est de 18 111,78 €. Pour 2020 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 10 175,33 €.

M. Pélissier demande si le budget 2020 prévoit une augmentation de la cotisation ?

M. Martinez répond qu'il n'y a pas de nécessité en 2020 mais que si ultérieurement les missions du PETR évoluaient, il faudrait l'envisager.

M. Pélissier demande si le vote du budget 2020 est prévu avant les élections ?

Compte tenu du calendrier très resserré, il est prévu au comité syndical du 25 février.

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

## 2. Débat d'orientation budgétaire 2020

Pour appuyer le débat d'orientation budgétaire, un comparatif du réalisé 2019 et des prévisions 2020 des dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement permettra aux élus d'avoir tous les éléments d'appréciation.

M. Estève souligne qu'il faut s'attendre à une diminution des crédits des partenaires du PETR à l'avenir. De plus les nouveaux élus n'auront pas la vision des missions du PETR et pourraient s'interroger sur l'utilité de la cotisation.

M. Martinez demande que soit inscrit dans le rapport d'activité le ratio cotisation/subventions attirées. Le rapport n'appelle pas de commentaire.

## 3. Mise en place des tarifs d'adhésion au Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement.

En 2019, le montant de la participation était fixé comme suivant :

- entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Ce montant a permis un bon fonctionnement du club ; le comité de pilotage réuni le 12 décembre 2019 dernier a donc proposé de le reconduire en 2020.

Afin de ne pas perdre l'adhésion de certains prospects, il est également proposé de créer une modulation pour les entreprises qui adhèrent pour la 1<sup>ère</sup> fois et en cours d'année (demi-tarif) :

- 1<sup>er</sup> semestre : 100 %
- 3<sup>ème</sup> trimestre : 50 %
- 4<sup>ème</sup> trimestre : gratuité

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

## 4. Adhésions 2020 aux sites remarquables du goût et soutien au salon SRG en Camargue

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Gout ».

Il est adhérent historique du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes, co animé, par le PETR Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes.

Il est proposé d'adhérer en 2020 aux Sites Remarquables du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » et « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » autour du Taureau de Camargue.

M. Pélissier demande que le montant des cotisations 2019 soit précisé dans le rapport.

Le rapport n'appelle pas d'autre commentaire.

## 3 - Questions diverses :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard (CMA) a relancé le PETR sur l'appui à l'animation du projet touristique « Détours & savoir-faire » qu'elle était venue présenter au Bureau du 26 novembre 2019. Il était demandé une participation des communautés de communes d'environ 2 000,00 €/an pour la mise en place de ce projet. Un courrier mal rédigé avait été envoyé qui n'a pas été compris par les présidents de CC.

M. Martinez propose que la CMA refasse un courrier nominatif aux présidents par mail d'ici la fin de la semaine.

Il est décidé que la signature de la convention territoriale du Projet de Territoire se fera en Comité syndical le 28 janvier 2020. Il faut en avvertir le Président de la CC Pays de Lunel, M. Arnaud.

La séance est levée à 15h30.

Compte rendu rédigé le 16/01/2020 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

